

Titre : AXA Maroc met le paquet...

Les garanties en assurance auto

AXA Maroc met le paquet...



AXA Maroc vient de lancer une série de garanties en matière d'assurance qualifiée d'inédite. Ainsi, la "Valeur Assurée Conventiennelle" est pour la direction d'AXA Maroc une véritable preuve de fiabilité et de transparence. Il s'agit d'une formule que la compagnie offre, à la souscription du contrat, pour permettre aux clients de convenir avec le conseiller AXA de la valeur vénale du véhicule grâce à un barème contractuel, abrogeant ainsi la règle proportionnelle. Pour l'assuré, ceci déterminera la base de son indemnisation. Grace également à cette formule, la prime est réactualisée chaque année.

Pour ce qui est ensuite de la garantie "Evénements Climatiques et Naturels", celle-ci est consacrée aux catastrophes naturelles. Elle est aussi accessible à partir de la formule basique. Elle a été élaborée pour protéger les véhicules contre les inondations, l'éboulement ou le glissement de terrain, la chute de pierres, l'avalanche ou encore le tremblement de terre. Dans le même sens, AXA Maroc a mis en place la garantie "Dommages Tous Risques" pour une protection complète du véhicule contre différents risques (vol, incendie, bris de glace...). Grace à cette exclusivité, AXA Maroc aide à la reconstitution des docu-

ments de conduite et le remplacement des clefs ou cartes magnétiques perdues... Quant à la garantie "Valeur Majorée", celle-ci et pour la première fois au Maroc, garantit le remplacement du véhicule à neuf pour une période de trois ans en cas de perte totale. Au-delà des trois ans et afin de permettre de reconstituer le capital de l'assuré, l'indemnisation sera majorée jusqu'à 40% de la valeur vénale au jour du sinistre en fonction de l'âge du véhicule. En ce qui concerne "Individuelle Accidents du Conducteur Habituel", cette formule a été élaborée pour protéger l'assuré lorsqu'il est victime d'un accident de la circulation ou dans le cadre d'un

accident corporel survenu dans sa vie privée. Celle-ci donne droit à des capitaux en cas de décès accidentel allant jusqu'à 500 000 DH ou d'invalidité permanente, le remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et d'hospitalisation ainsi qu'une indemnité forfaitaire journalière en cas d'hospitalisation.

Cette garantie se veut accessible et sera proposée en entrée de gamme pour moins d'un dirham par jour...

A ces nouvelles formules exclusives à AXA Maroc, s'ajoutent notamment les garanties "Rachat de Vérité" et "Aménagements Professionnels"...

H.Z.